

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Site d'information institutionnelle et professionnelle de l'aide à l'autonomie



Site d'information institutionnelle et professionnelle de l'aide à l'autonomie

Accueil > Un kit de communication sur la PCH parentalité pour les MDPH



Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap peuvent bénéficier d'aides supplémentaires pour s'occuper de leur enfant dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH). La CNSA met à disposition des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) un kit de communication afin de faciliter l'accès à ces prestations pour les personnes concernées.

La PCH parentalité se compose d'un forfait mensuel pour le financement d'aide humaine et d'un forfait ponctuel pour le financement d'aides techniques.

Lire la suite dans le fichier suivant : [📄 Télécharger le fichier «CNSA.pdf»](#)